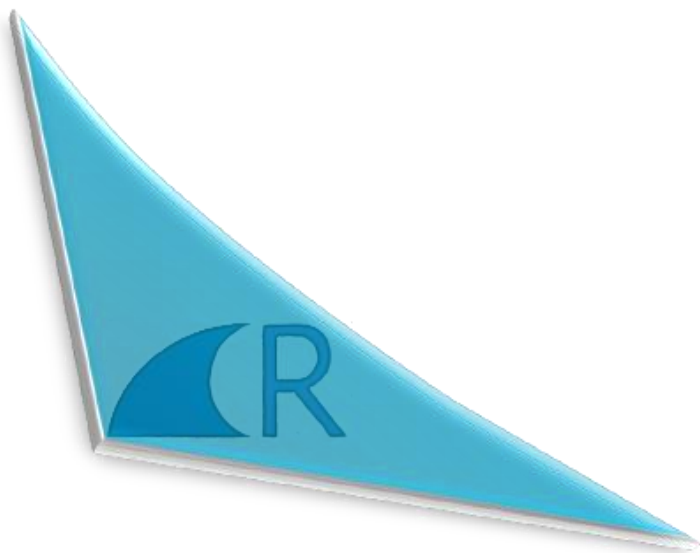




# AMENAGEMENT NAUTIQUE DE PLUSIEURS QUAIS – PORT DE PLAISANCE - SETE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## PIECE 1 : DESCRIPTION PROJET



VERSION V2  
Avril 2023

Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation  
environnementale – description de projet - version V2

VERSION	DESCRIPTION	ETABLI(E) PAR	APPROUVE(E) PAR	DATE
V0	REDACTION	MJR	PR	08/12/2022
V1	MODIFICATION PROJET	MJR	PR	12/01/2023
V2	PRISE EN COMPTE COMMENTAIRES RELECTURE PSDF	MJR	PR	17/01/2023
AMENAGEMENT NAUTIQUE DE PLUSIEURS QUAIS – PORT DE PLAISANCE – SETE – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – DESCRIPTION DE PROJET				

## TABLE DES MATIERES

introduction.....	4
I. contexte.....	5
II. Plan de situation des installations projetées .....	8
III. photographies de la zone de projet.....	9
IV. Objectifs du projet.....	16
V. description de Projet .....	16
V.1. Description générale des travaux.....	16
V.2. Détail des pontons .....	18
V.3. Durée des travaux .....	19
V.4. Cout des travaux .....	20
V.5. Détail des interventions par quai .....	20
V.5.1. Quai Joffre .....	20
V.5.2. Quai Vauban.....	23
V.5.3. Quai Riquet.....	26
V.5.4. Halte Nautique.....	29
V.5.5. Bassin du midi EST.....	32
V.5.6. Tabarly .....	35
V.6. Bilan du nombre de places créées.....	37
VI. rubriques de la nomenclature concernées.....	38

## INTRODUCTION

Ce document constitue la description de projet dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, selon l'article L181-1 du code de l'environnement pour l'aménagement nautique de plusieurs quais du port de plaisance de Sète.

La demande d'autorisation se compose des documents suivants, et son contenu est conforme à l'article R181-13 du code de l'environnement :

- **1\_description de projet -> présent document**
- 2\_résumé non technique de la description de projet
- 3\_prescriptions à l'initiative du pétitionnaire
- 4\_justificatif de la maîtrise foncière
- 5\_cadastre
- 6\_périmètre du projet
- 7\_dispense d'évaluation environnementale
- 8\_étude d'incidence dont le contenu est conforme à l'article R181-14 du code de l'environnement
- 9\_annexes étude d'incidence
- 10\_résumé non technique étude d'incidence
- 11\_plan 1/25000
- 12\_éléments graphiques : plans et cartes

## I. CONTEXTE

Port sud de France disposait d'un arrêté préfectoral, AP du 28/04/2015 qui avait une validité de 7ans, et qui est donc arrivé à échéance en avril 2022, autorisant la réalisation de travaux d'aménagements nautiques, à destination de la plaisance dans le port de Sète.

La rubrique de la nomenclature figurant au tableau annexe à l'article R.214-1 du code de l'environnement visée par cet arrêté est la suivante :

Rubrique	Intitulé	Régime
4..1.2.0	Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 € TTC	AUTORISATION

Les travaux suivants sont autorisés dans cet AP :

### Quai Maillol et son pan coupé

Les aménagements projetés consistent à moderniser le système d'accostage et les équipements mis à la disposition du plaisancier par :

- La mise en place de bollards au droit le long du quai Maillol et de son pan coupé,
- La fixation d'anneaux d'attaches au quai,
- Au droit des secteurs colonisés par la grande nacre, un ensemble ponton flottant – catway sera fixé directement dans le quai de façon à ne créer aucune emprise au sol par des pieux,
- Au sein des zones non colonisées, les catways pourront être prolongés afin de permettre l'amarrage de bateau de plus grande taille. Pour cela, un pieu métallique sera implanté dans le sol en bout de catways afin de le stabiliser et de le renforcer face aux forçages du vent et du courant,
- La pose de bornes mixtes de distribution à quai

Les aménagements permettront l'accueil de 52 bateaux de plaisance de 13 à 20m dont des navires de type multicoques afin de répondre à la demande locale.

**Les travaux autorisés concernant ce quai ont été réalisés fin 2019 et réceptionnés en décembre 2019, et ils ont fait l'objet d'un porté à connaissance en novembre 2019.**

**Ils ont permis la création de 52 places pour des navires allant jusqu'à 15m. Aucun pieu n'a été battu dans le cadre de ces travaux.**

### Quai Vauban

La réorganisation du mouillage cible l'accostage de petits bateaux de plaisance. Les aménagements consistent à :

## Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation environnementale – description de projet - version V2

- Installer tous les 50m, 4 pontons flottants multimodaux de 24m de long ancrés sur pieux métalliques (12),
- Au sein des secteurs colonisés par la grande nacre, le ponton flottant sera disposé parallèlement au quai et fixé directement dans celui-ci à l'aide de bracons,
- Equiper chaque ponton de 4 catways de 6m de long,
- Poser des bornes mixtes de distribution d'eau potable, d'électricité, de réseau internet...

Au final, le quai Vauban sera dimensionné pour l'accueil d'environ 32 bateaux de plaisance à partir de 6.50m de longueur.

**Les travaux autorisés concernant ce quai n'ont pas pu être réalisés avant la date de fin de validité de l'arrêté. Pour des raisons d'exploitation (disponibilité de linéaire de quai), leur réalisation est dépendante des travaux d'aménagement sur le quai Joffre. Ces derniers sont sous la maîtrise d'ouvrage du département de l'Hérault et ont été réceptionnés fin octobre 2022.**

L'aménagement de ce quai fait aujourd'hui l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre, ordonnée par PSDF. La solution arrêtée en AVP est légèrement différente de celle autorisée dans l'AP.

### Halte Nautique

Les travaux consistent à réaliser un entretien de régénération de la halte nautique impliquant une optimisation et une réorganisation du plan d'eau existant par :

- L'installation de pannes supplémentaires sous la forme de sections de pontons flottants ancrés sur pieux métalliques
- La pose de catways de différentes dimensions répartis selon un nombre proportionnel à la demande

Les aménagements vont générer un gain de l'ordre de 36 places à flots environ.

**Les travaux autorisés concernant ce quai n'ont pas pu être réalisés avant la date de fin de validité de l'arrêté. Pour des raisons d'exploitation (disponibilité de linéaire de quai), leur réalisation est dépendante des travaux d'aménagement sur le quai Joffre, et sur le quai Vauban.**

L'aménagement de ce quai fait aujourd'hui l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre, ordonnée par PSDF. La solution arrêtée en AVP est légèrement différente de celle autorisée dans l'AP.

### Port Saint-Clair

Les travaux consistent à :

- Remplacer les pontons existants en modifiant leur système de fixation (pieux au lieu de corps-morts)

- Optimiser l'organisation du plan de mouillage et intégrer de nouvelles panes

Au final la capacité d'accueil du Port Saint-Clair passera de 355 à 514 places environ.

Une nouvelle capitainerie flottante amarrée sur corps-morts sera réalisée en remplacement du bâtiment existant. Elle permettra de loger l'ensemble des bureaux ainsi que l'accueil des plaisanciers sur une surface d'environ 250m<sup>2</sup>.

**Les travaux autorisés concernant ce quai ont été réalisés en 2017 et 2018 et réceptionnés en 2018, et ils ont fait l'objet d'un porté à connaissance en 2017.**

**Ils ont permis la création de 114 places (soit 355+114 = 469 places au total) pour des navires allant jusqu'à 15m.**

**La capitainerie flottante a été livrée en 2018, elle est amarrée sur 4 pieux de guidage, pour une surface d'environ 250m<sup>2</sup>**

#### Base Tabarly

Le projet consiste à réorganiser et développer le mouillage de la Base tabarly en créant un ponton le long de la digue ainsi que le long du brise clapot existant.

Au final, ces aménagements permettront de doubler la capacité d'accueil de la base en la portant à une trentaine de bateaux.

**Les travaux autorisés concernant cette zone n'ont pas pu être réalisés, pour des raisons budgétaires, avant la date de fin de validité de l'arrêté.**

L'aménagement de cette zone fait aujourd'hui l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre, ordonnée par PSDF. Aujourd'hui, la solution étudiée est similaire à celle de l'arrêté.

D'autres aménagements sont également envisagés par Port Sud de France mais ces derniers ne font pas partis de l'AP.

Il s'agit des quais et zones suivantes :

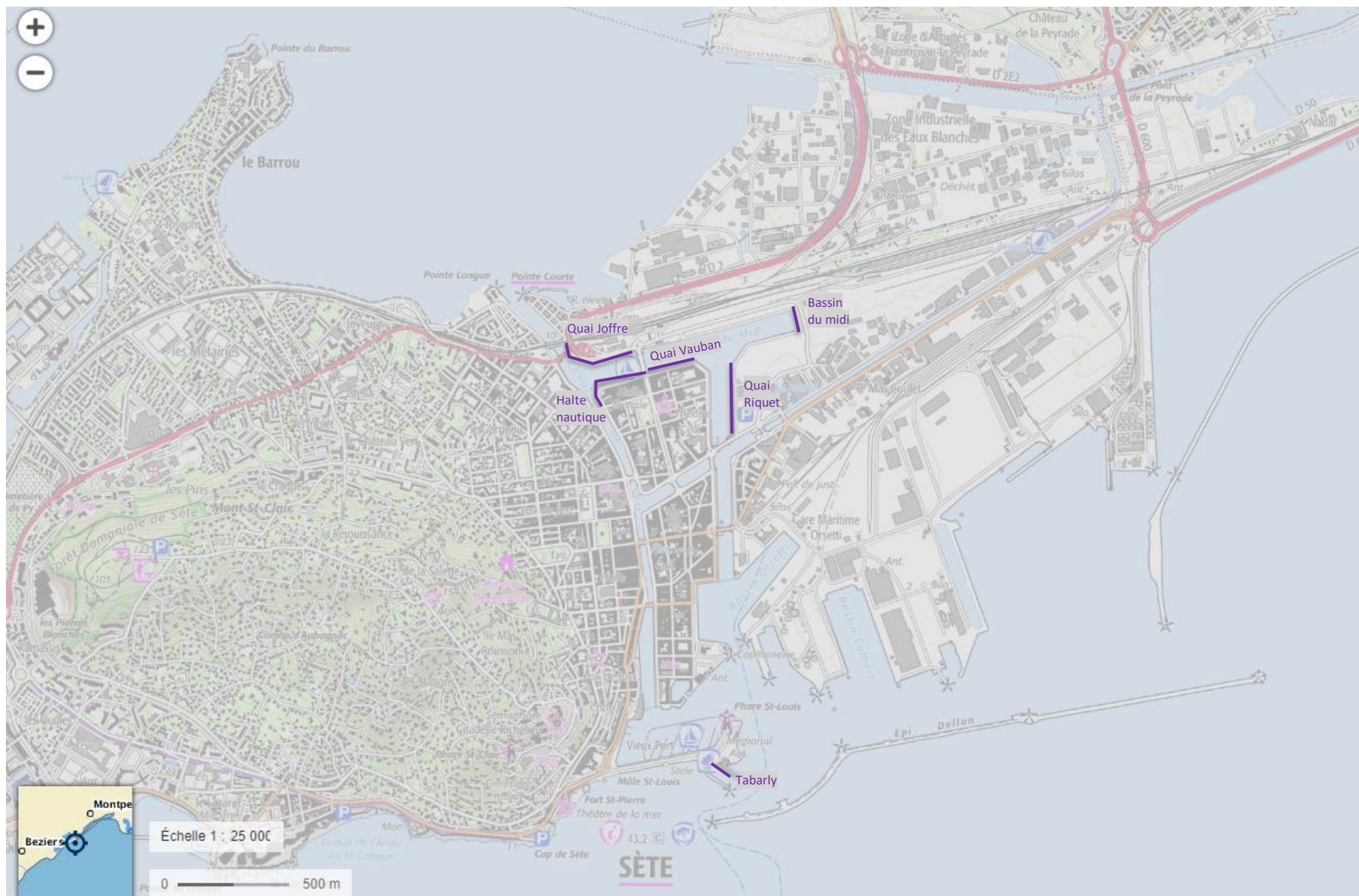
- Estacade Joffre :
- Quai Riquet
- Bassin du Midi EST

Il est prévu des aménagements similaires à ceux de l'AP, à savoir mise en place de pontons flottants et catways pour l'amarrage de bateaux de plaisance de différentes tailles, avec des systèmes de fixations directement au quai par bracons.

Ces différents aménagements font aujourd'hui l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre, ordonnée par PSDF.

Après concertation avec la DREAL, PSDF a choisi de ne pas faire de demande de prorogation de l'AP 2015. Une nouvelle demande va donc être faite pour l'ensemble des aménagements à venir (4 nouveaux + 3 déjà cités dans l'AP 2015 mais non réalisés).

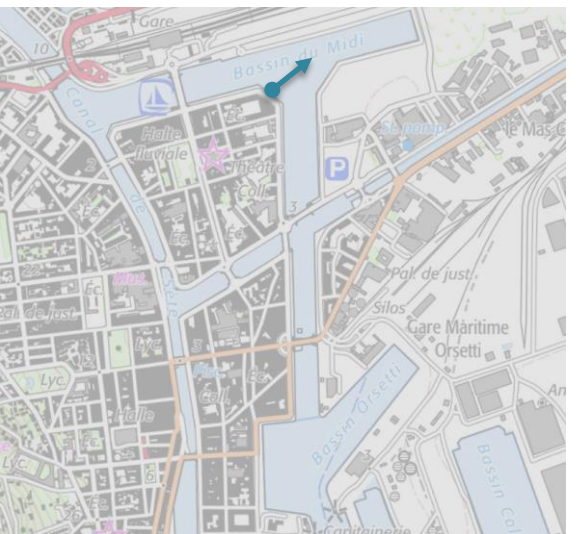
## II. PLAN DE SITUATION DES INSTALLATIONS PROJETÉES





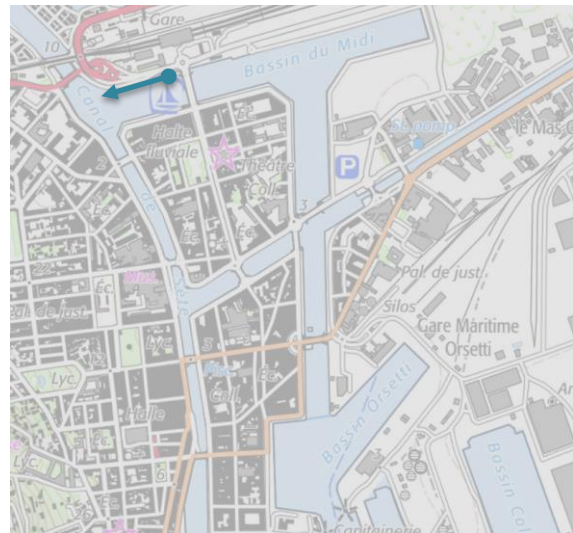
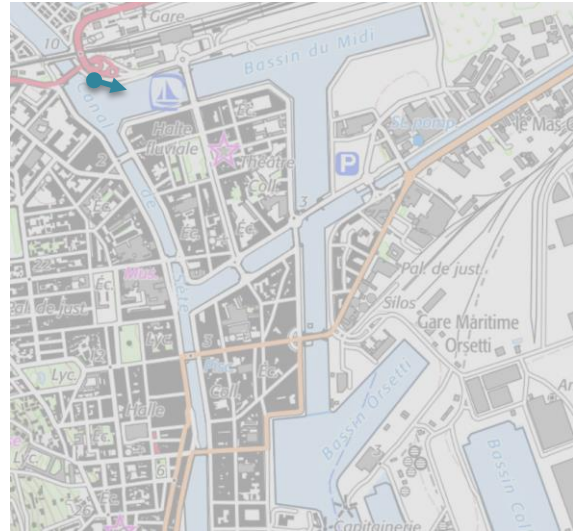
### III. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DE PROJET

Vue générale



Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation environnementale – description de projet - version V2

Quai Joffre



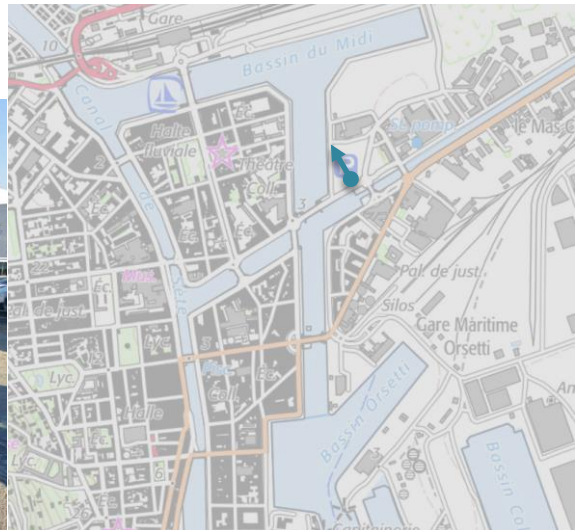
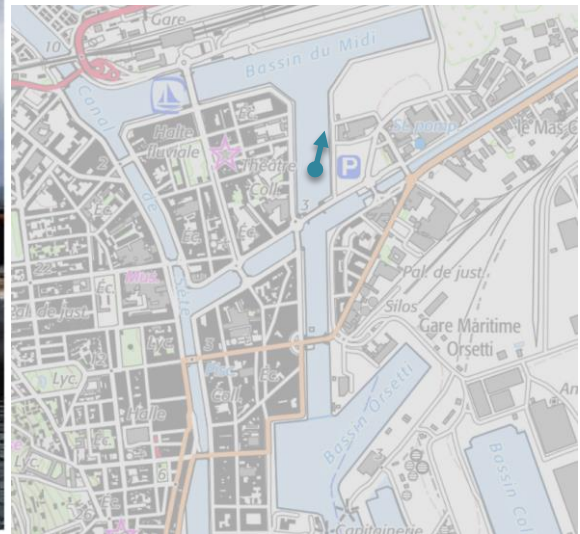
Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation  
environnementale – description de projet - version V2

Quai Vauban



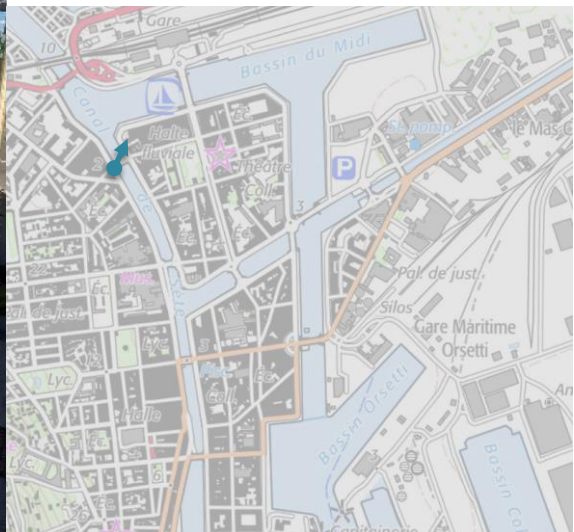
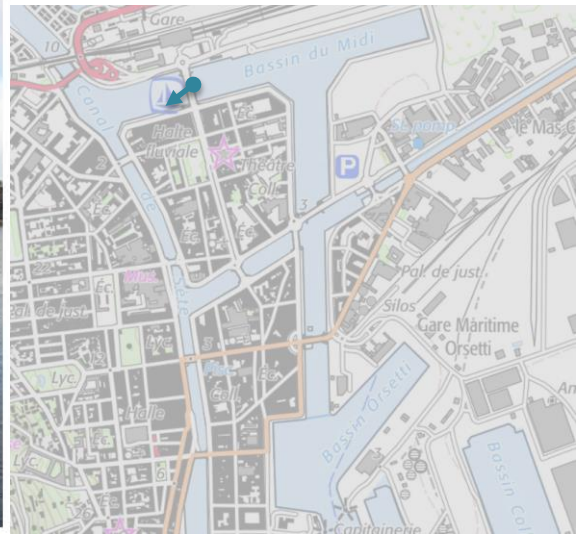
Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation  
environnementale – description de projet - version V2

Quai Riquet



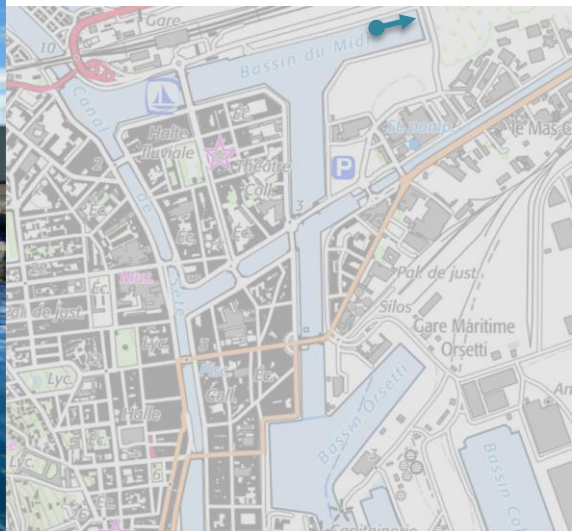
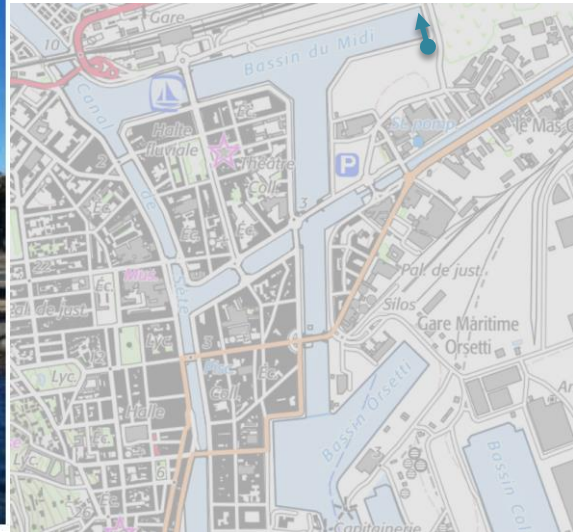
Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation environnementale – description de projet - version V2

Halte nautique



Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation environnementale – description de projet - version V2

Quai Est bassin du Midi



Aménagement nautique de plusieurs quais – port de plaisance Sète – autorisation environnementale – description de projet - version V2

Base Tabarly



## IV. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs de ce projet sont de :

- sécuriser les amarrages des bateaux (intrusion depuis le centre-ville) en écartant les pontons d'au moins 3m du bord à quai
- assurer des structures durables
- continuer l'amélioration de l'intégration ville-port tout en modernisant l'accueil des navires sur les quais urbains
- répondre à la demande d'emplacements amarrage supplémentaires (liste attente plaisance)
- exploiter les linéaires de quais disponibles
- améliorer la qualité de l'accueil des navires et répondre à leur besoin (eau / élec / sécurisation)

## V. DESCRIPTION DE PROJET

### V.1. Description générale des travaux

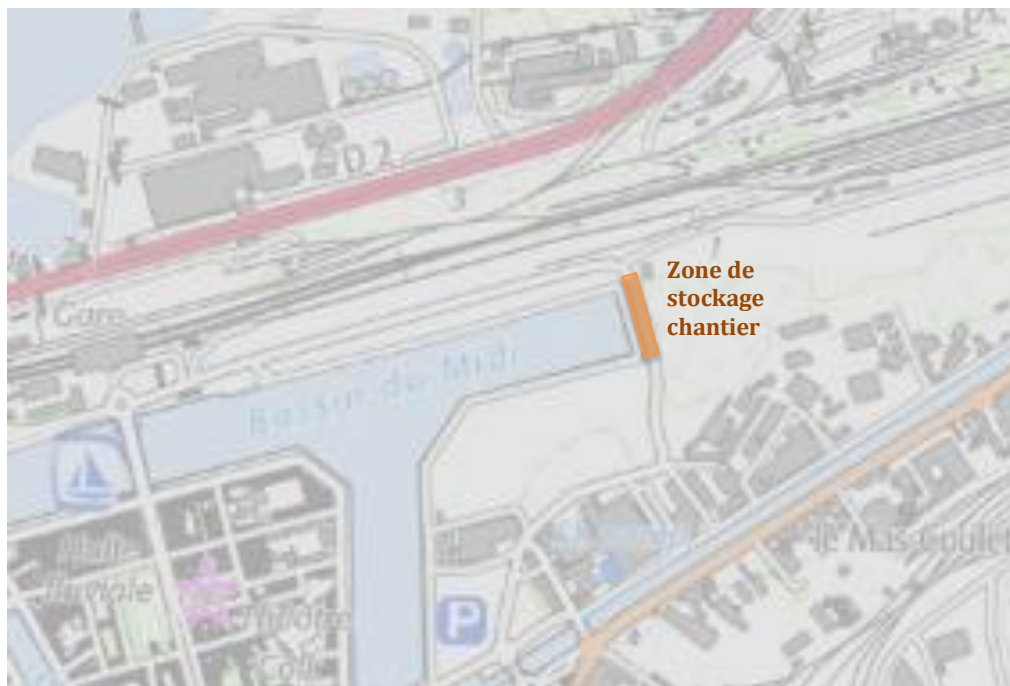
Le projet consiste en un aménagement de 6 quais et zones dans le port de plaisance de Sète, pour pouvoir répondre à la demande croissante d'emplacements par les usagers. Les quais seront soit réaménagés (ils disposent déjà de bateaux) soit aménagés (permettant un nouvel accueil). Un total de 189 postes sera créé en plus des 1850 places existantes actuellement dans le port de plaisance de Sète. Les quais concernés par le projet sont soit des quais urbains avec ou sans accueil de navires et aménagements nautiques soit des terre-pleins portuaires.

Des pontons flottants seront ancrés aux quais existants (voir solution technique choisie par quai ci-dessous) par un système de bracons. Les accès aux pontons se feront via une passerelle lorsque nécessaire, car ceux-ci, pour des raisons de sécurité, le port étant en plein centre-ville, seront écartés de 3m des quais.

La zone de chantier, la même pour l'ensemble des travaux, sera aménagée au niveau du quai du bassin du midi Est. Les pontons assemblés, ou pré-assemblés, seront livrés sur le terre-plein à l'arrière du quai du bassin du midi Est par poids-lourds.

Cette zone de chantier comprendra, la base vie des travaux, des aires de stockage des matériaux et installations à mettre en place ainsi que des aires de stockages pour les matériaux à éliminer.

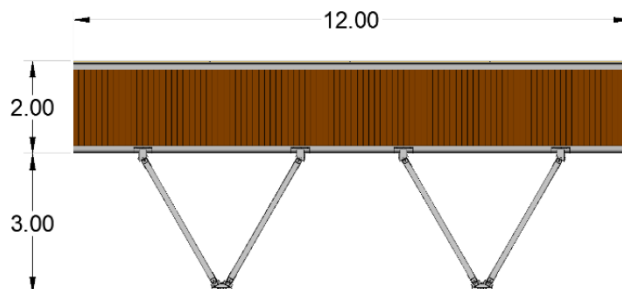




Les travaux seront réalisés par voie maritime en différentes phases, par quai (les travaux seront étalés). Le processus sera le suivant :

- le cas échéant, déplacement des navires pour les quais déjà exploités
- démontage des équipements existants
- Installation des pontons :

Les pontons (modules en aluminium de 12m recouverts d'un platelage bois composite), équipés de leurs bracons (double bracons en V), seront mis à l'eau depuis l'aire de stockage, à l'aide d'une grue auto-portée. Ils seront ensuite acheminés par tractage en surface à l'aide d'une embarcation (petite barge travaux ou bateau) jusqu'à leur site de mise en place. Ils seront positionnés grâce à cette même embarcation et fixés (vissage) aux platines préalablement installées sur les quais.



Ils seront positionnés grâce à cette même embarcation et fixés (vissage) aux platines préalablement installées sur les quais. La fixation des platines aux quais se fera soit depuis la terre, soit depuis la mer selon les quais. Selon les résultats des études géotechniques, des micro-pieux seront mis en œuvre dans les quais pour garantir la bonne tenue des platines

- installation des défenses d'accostage en polyéthylène glissées dans le profil et des systèmes d'amarrage (bras d'amarrage ou catways pour des bateaux de plus de 8m) équipés de taquets d'amarrage fixés sur des rails de guidage.
- travaux alimentation en réseau (eau/élec) en fonction des quais
- installations des passerelles permettant un accès sécurisé aux pontons.
- mise en exploitation

Ainsi les moyens matériels mis en œuvre pour ces travaux sont les suivants :

- Grue autoportée sur l'aire de chantier (terre-plein à l'arrière du quai du midi Est)

- Barge travaux
- Petit outillage pour fixation des platines et assemblages des bracons aux platines.

## V.2. Détail des pontons

Les appontements seront constitués de pontons modulaires formés d'un châssis en profilés d'aluminium recouverts d'un platelage en bois composite et reposant sur des flotteurs directement montés sur les profilés de rive de la structure. La largeur des pannes est fixée à 2,0m ou 2,5m, suivant les sites.

Les pontons sont réalisés en éléments de 12m maximum de long (gabarit routier) raccordées par 2 blocs élastomère de haute résistance. Ces blocs seront encastrés dans les profils d'extrémité et maintenus par des boulons inox ou alu avec écrous indesserrables.

Des câbles reliant les différents modules de ponton seront mises en place pour assurer une mise en équipotentielle de l'ensemble du ponton. Une mise à la terre sera prévue.

Des profilés seront mis en place de chaque côté (dessus et côté) du ponton pour la fixation des bornes eau et électricité le cas échéant. Ils seront dimensionnés (simples ou doubles longerons) suivant les efforts applicables. Il sera prévu un rail de guidage sur les profils de rive pour la fixation des équipements du ponton (taquets d'amarrage, échelle...). Un caniveau technique situé le long de l'appontement sera destiné au passage des réseaux électriques, télécom et d'alimentation en eau. Il sera prévu dans la structure de l'appontement (sous le platelage). Il pourra être intégré aux profilés. Des trappes d'accès au caniveau seront mises en œuvre tous les 15 mètres.

Les flotteurs seront en polyéthylène rotomoulé de 5 à 6 mm d'épaisseur de couleur noire. Ils seront monobloc sans soudures avec haute résistance aux chocs et aux UV.

Le platelage des pontons sera composé exclusivement de lattes en bois composite d'une épaisseur de 22mm.

Les lattes seront rainurées sur l'axe longitudinal et sur une profondeur de 4 mm minimum. Elles mesureront de 120 à 150 mm de largeur maximum. Les lattes seront posées de façon disjointives. L'espace libre entre deux planches sera de 5 mm.

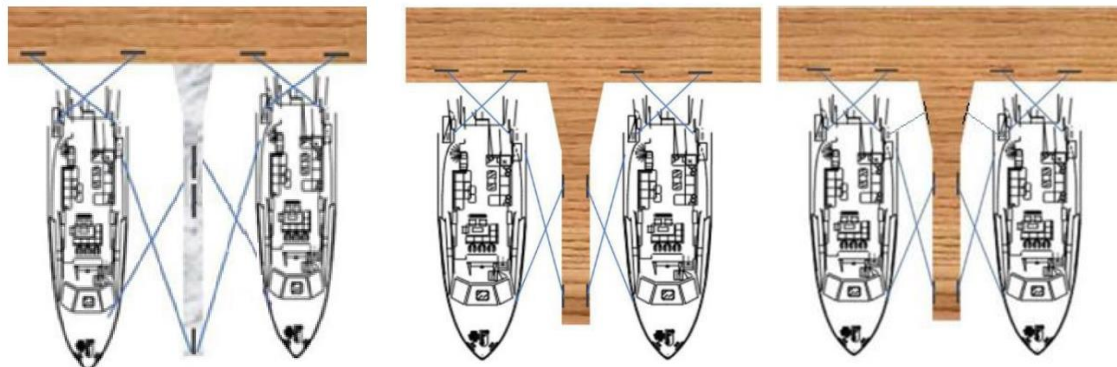
Les défenses seront en polyéthylène clippés dans le profil de rive (sans fixation). Elles seront de couleur claire, avec protection anti UV, antifongique, utilisées le plus souvent pour protéger le ponton des accostages violents. En variante, il peut également être proposé des défenses en bois composite 22mm d'épaisseur identique au platelage des pontons.

L'amarrage des bateaux jusqu'à 8m se fera sur bras d'amarrage. Au-delà, ce seront des catways qui permettront l'amarrage.

La longueur des bras et des catways doit être de l'ordre de 2/3 de la longueur des bateaux qui s'y amarrent.

Leur largeur sera de 25cm à 80cm et ils présenteront un élargissement à leurs bases pour permettre la reprise des moments d'encastrement générés par l'amarrage des bateaux.

La structure des bras et des catways sera la même que celle des pontons. Ils seront constitués d'une structure en aluminium et de flotteurs en polyéthylène haute densité. Un platelage en bois identique au ponton sera installé.



Des bornes mixtes (eau et électricité) sont placées sur les quais et les pontons de manière que chaque bateau puisse bénéficier à un accès à l'eau et l'électricité. Dans le cadre de la présente opération, ces bornes seront déplacées et/ou adaptées au calibre des bateaux.

En fonction de la catégorie des bateaux à alimenter en électricité, les bornes seront avec 4 connexions d'alimentation électrique 230V/16A, 4 connexions d'alimentations d'eau (staubly ou ¼ de tour) et un éclairage balisage.



### V.3. Durée des travaux

La durée de travaux, sur site (hors fabrication/ livraison des éléments en usine), est comprise entre 3 à 7 semaines pour chacun des quais :

- Joffre : 3 semaines
- Vauban : 6 semaines
- Halte Nautique : 7 semaines
- Riquet : 7 semaines
- Bassin du midi : 6 semaines

Il est prévu une intervention par an ou tous les deux ans (selon financement) dans l'ordre suivant (durée maximale de 10 ans) :

- Quai Joffre
- Quai Vauban
- Bassin du midi Est
- Quai Riquet
- Halte Nautique
- Tabarly

## **V.4. Cout des travaux**

Le coût global de ces travaux est d'environ 3 500 000€HT

## **V.5. Détail des interventions par quai**

### **V.5.1. Quai Joffre**

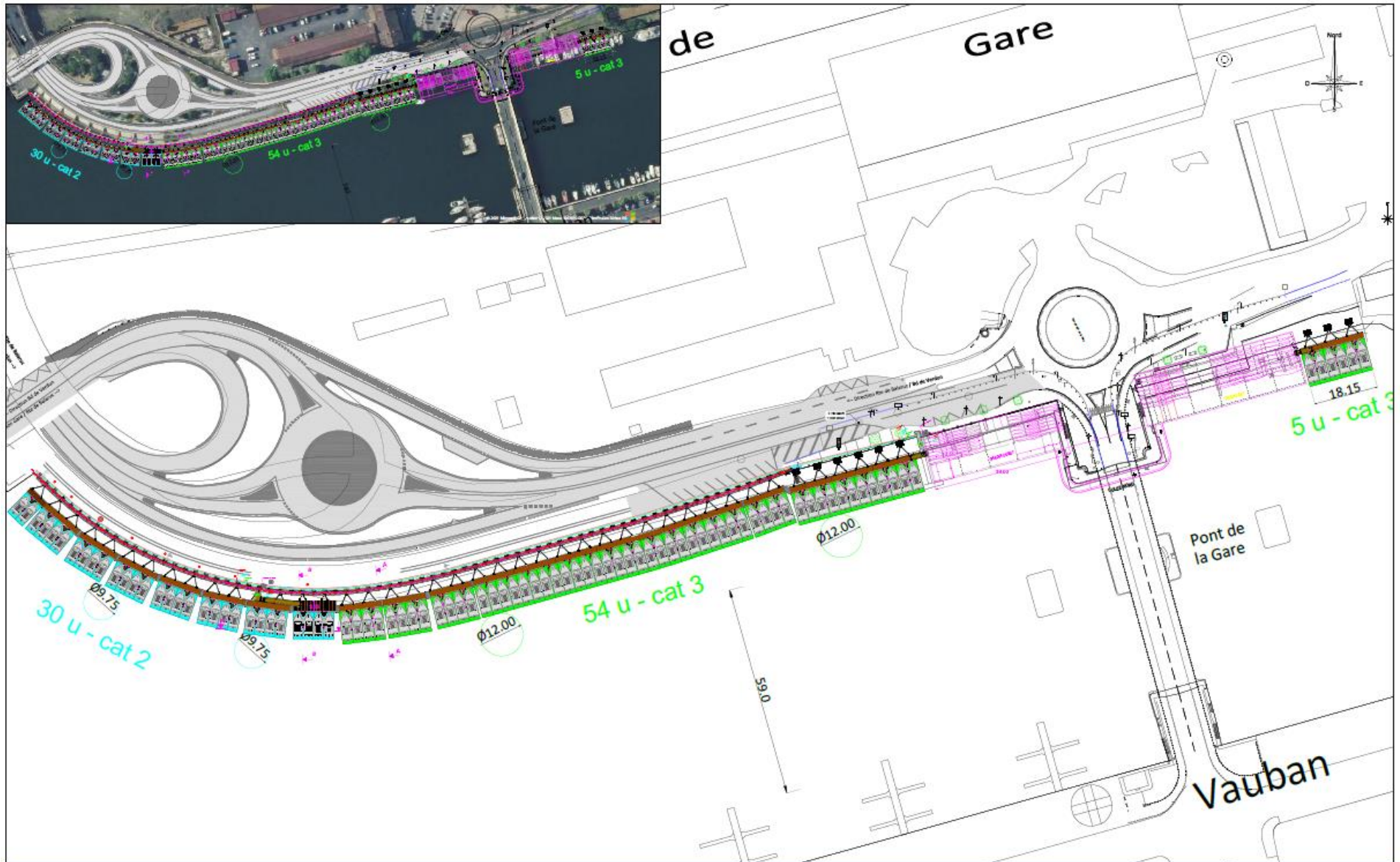
Le quai Joffre offre un linéaire accostable d'environ 300m. Le projet prévoit la fixation de platines aux pieux du combi wall (tous les 3m) permettant d'accrocher des bracons qui maintiendront les modules de ponton flottant.

Avant la réalisation du projet, le quai Joffre accueillait 80 bateaux de dimensions allant jusqu'à 8m, amarrés à l'aide chaîne et corps morts.

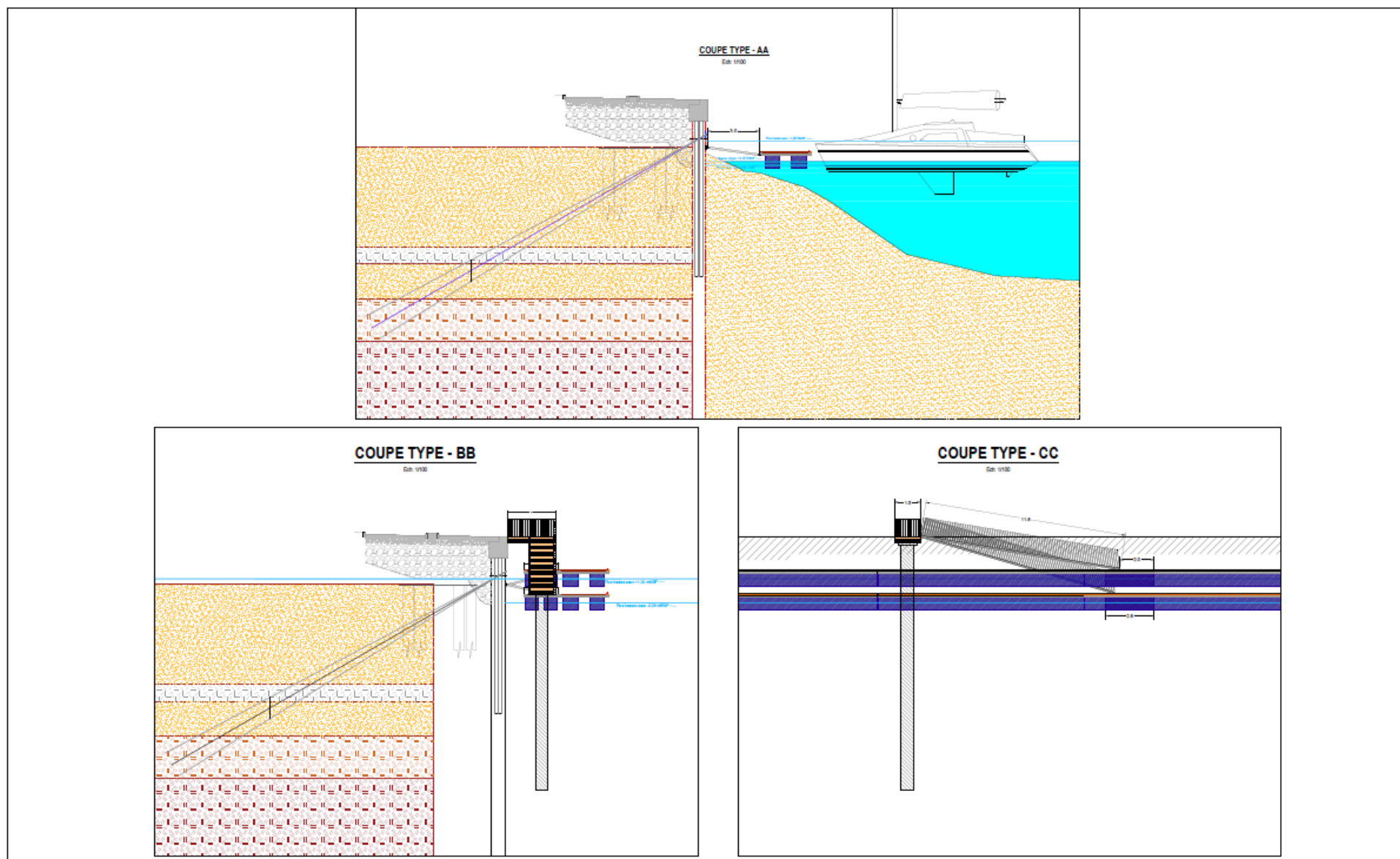
La solution retenue par PSDF au stade de l'AVP, pour l'aménagement nautique de ce quai, consiste en :

- La mise en place de pontons de 2m de large fixé aux pieux du combi wall par bracons à 3m de distance, équipé de bras d'amarrage de dimensions correspondant à la catégorie de bateau (ouest et est du pont de la gare)
- La mise en place de borne de distribution d'eau potable
- La mise en place d'un balisage solaire le long du ponton
- La mise en place d'une passerelle avec accès sécurisé.

Au final, ces aménagements permettront d'accueillir 89 bateaux allant jusqu'à 8m de long, soit une création de 9 postes supplémentaires.



Aménagement du quai Joffre - Scénario 1 - OPTION 1 - Plan masse



Aménagement du quai Joffre - Scénario 1 - Coupes

## V.5.2. Quai Vauban

Le quai Vauban offre un linéaire accostable d'environ 220ml. L'ouvrage existant est un quai vertical poids béton.

La solution retenue par PSDF au stade de l'AVP, pour l'aménagement nautique de ce quai, consiste en :

- La mise en place d'un ponton de 2m de large fixé par bracons à 3m de distance, équipé de bras d'amarrage de dimensions correspondant à la catégorie de bateau. L'ancrage des bracons au quai est envisagé via des ancrage à la pierre de quai liaisonnés à une longrine arrière réalisée sur tout le linéaire.
- La mise en place de borne de distribution mixtes (eau potable et électricité)
- La mise en place de passerelles avec accès contrôlés.
- La mise en place d'un balisage le long du ponton

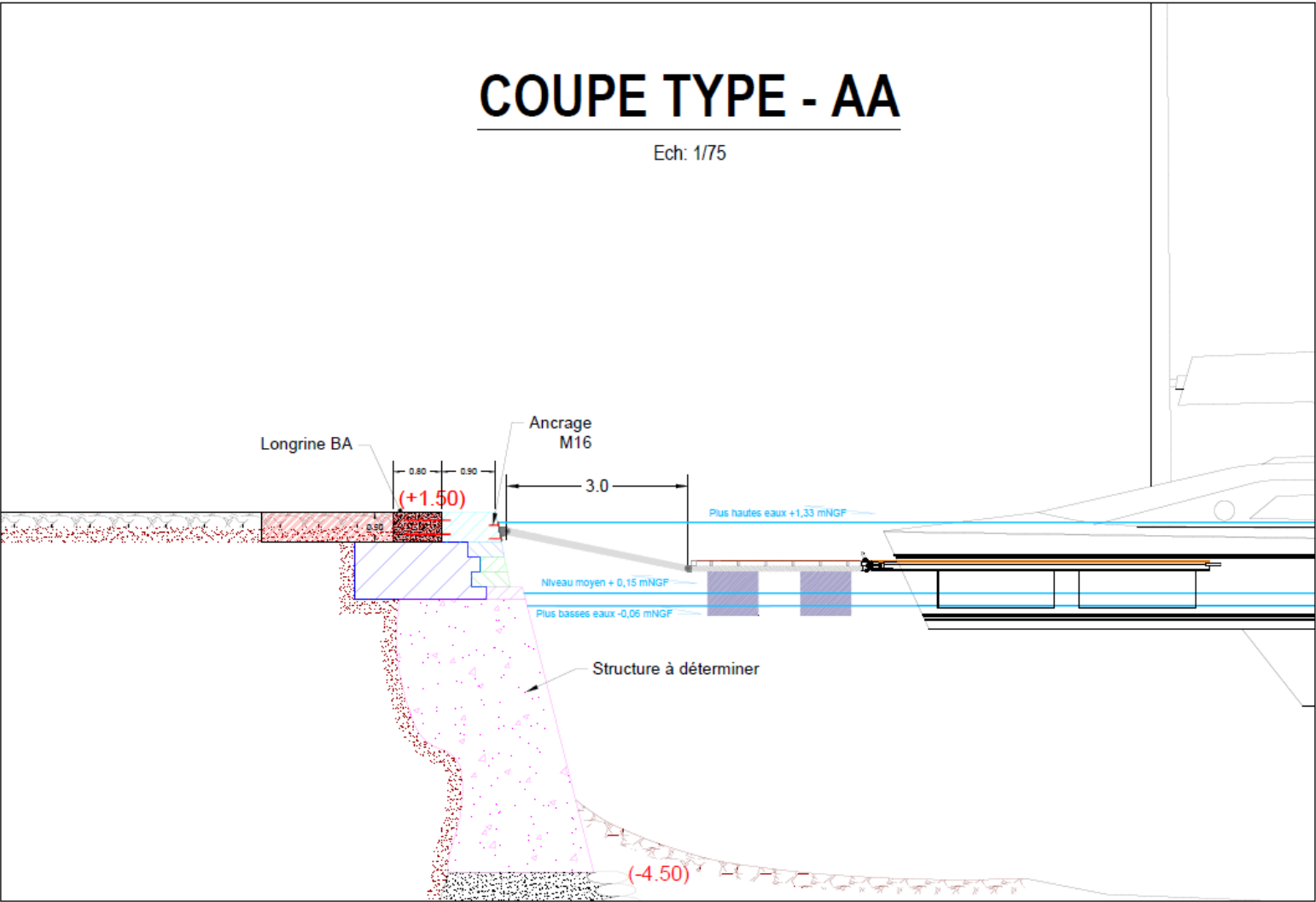
Après l'opération, ces aménagements permettront d'accueillir 57 bateaux allant jusqu'à 11m de long.



Aménagement du quai Vauban - Scénario 1 - Plan masse

ment





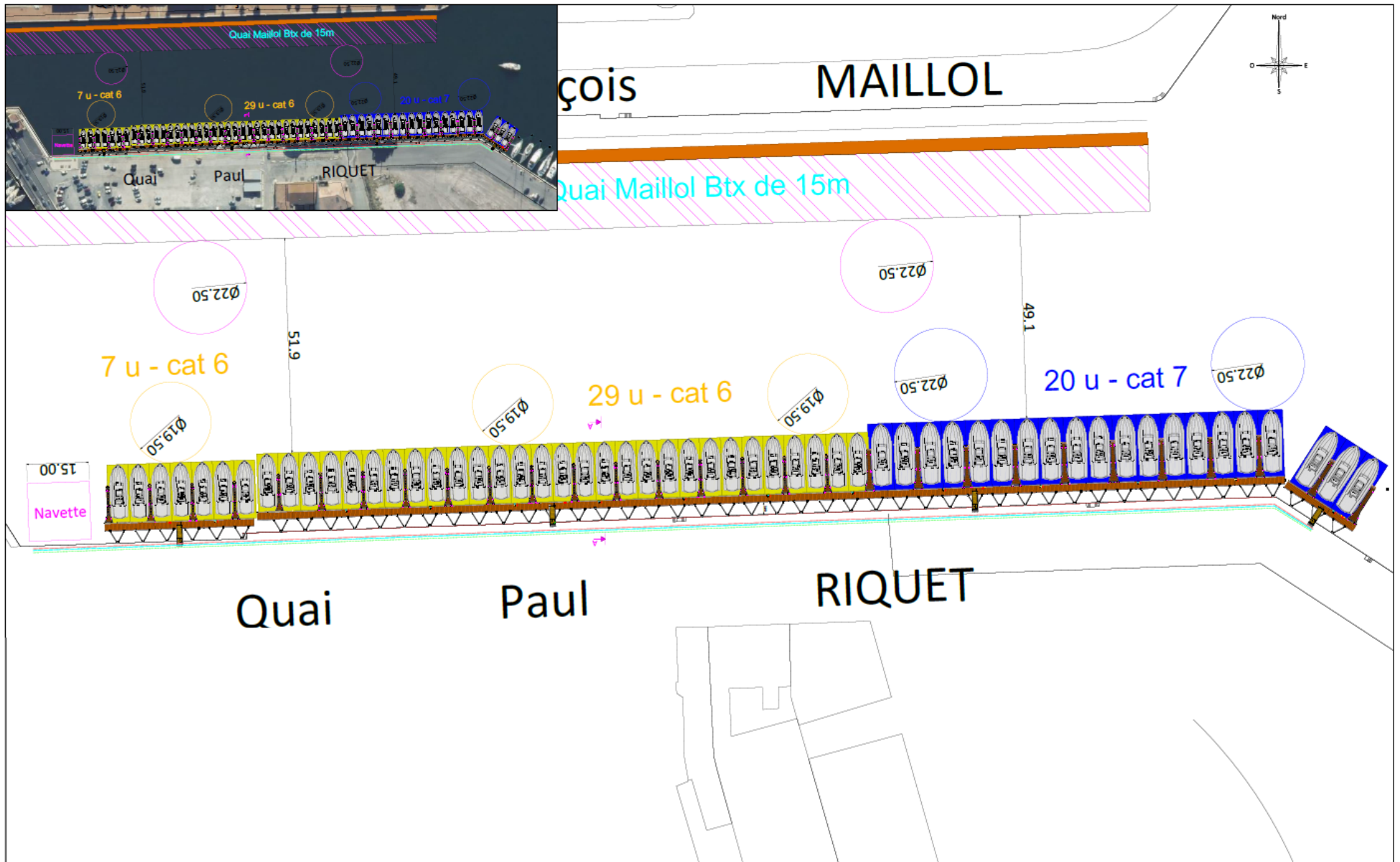
### V.5.3. Quai Riquet

Le quai Riquet présente un linéaire de 300m, il est aujourd'hui exploité par des navettes maritimes de Sète Agglopoie et par le stationnement de bateaux de pêche. Aucun navire de plaisance ne stationne sur ce quai actuellement.

La solution retenue par PSDF au stade de l'AVP, pour l'aménagement nautique de ce quai, consiste en :

- La mise en place d'un ponton de 2m de large fixé par bracons à 3m de distance, équipé de bras d'amarrage de dimensions correspondant à la catégorie de bateau. L'ancrage des bracons au quai est envisagé via des ancrage à la pierre de quai liaisonnés à une longrine arrière réalisée sur tout le linéaire.
- La mise en place de bornes de distribution mixtes (eau potable et électricité)
- La mise en place d'un balisage le long du ponton
- La mise en place de passerelles d'accès avec portillons

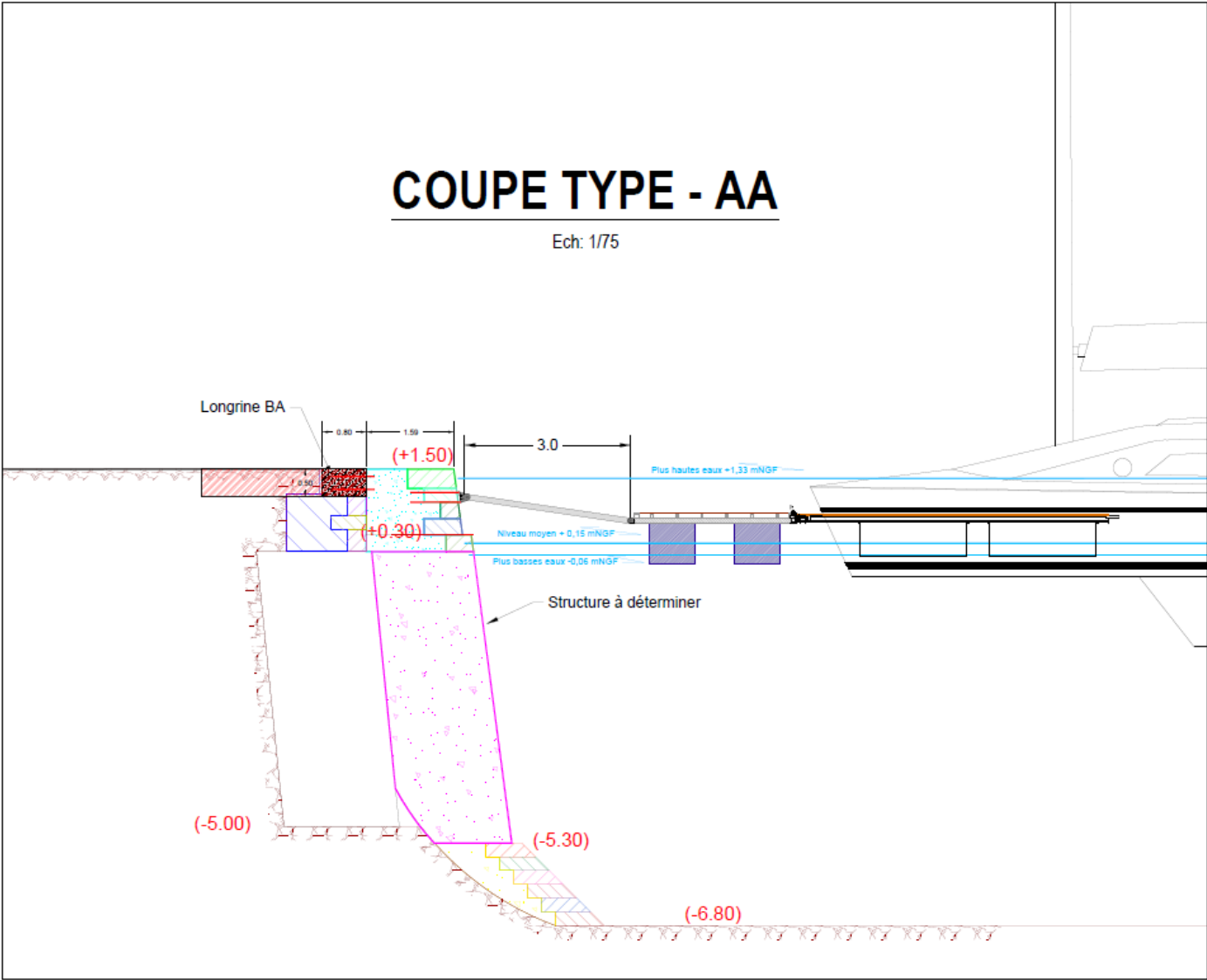
Après l'opération, ces aménagements permettront d'accueillir 56 bateaux allant jusqu'à 15m de long. Les navettes maritimes de Sète Agglopoie continueront à exploiter une partie de ce quai.



Aménagement du quai Riquet - Scénario 1 - Plan masse

# COUPE TYPE - AA

Ech: 1/75



Aménagement du quai Riquet - Scénario 1 - Coupes

#### V.5.4. Halte Nautique

La Halte Nautique (Quai du pavois d'or et quai du Dr Scheydt) offre un linéaire de 310m.

Le quai du pavois d'or est un quai vertical en pierres maçonnées de longueur 230m avec 3m de hauteur d'eau.

Le quai du Dr Scheydt est un quai vertical béton de Longueur 100 m et de hauteur d'eau 2,40 m.

Aujourd'hui, 65 unités sont existantes sur ce quai, à replacer. Les installations (pontons, passerelles, portillons, catways) et équipements (réseaux) sont également, à démonter et à évacuer, car vieillissantes.

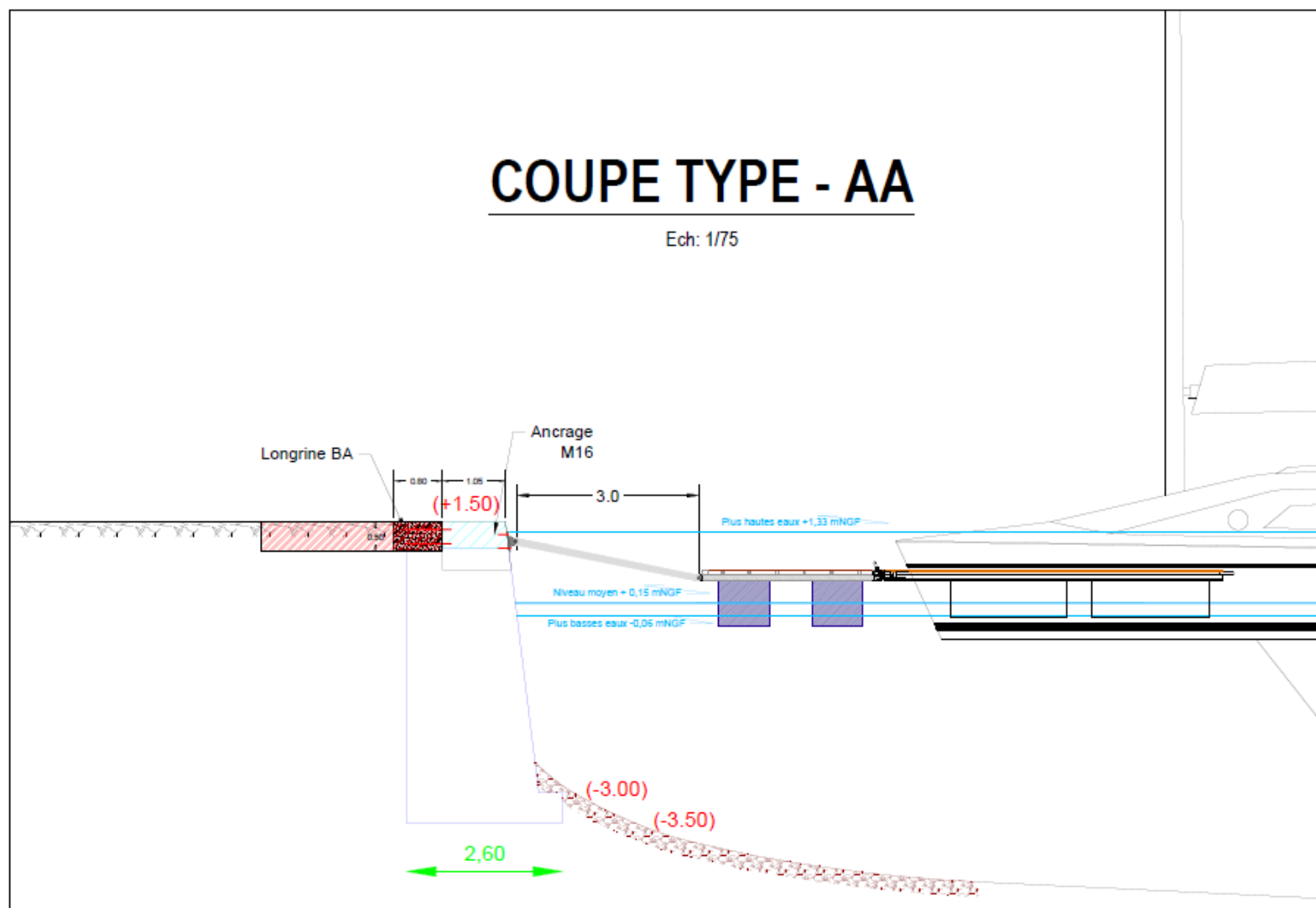
La solution retenue par PSDF au stade de l'AVP, pour l'aménagement nautique de ce quai, consiste en :

- La mise en place d'un ponton de 2m de large fixé par bracons à 3m de distance, équipé de bras d'amarrage de dimensions correspondant à la catégorie de bateau. L'ancrage des bracons au quai est envisagé via des ancrage à la pierre de quai liaisonnés à une longrine arrière réalisée sur tout le linéaire.
- La mise en place de borne de distribution mixtes (eau potable et électricité)
- La mise en place d'un balisage le long du ponton
- La mise en place de passerelles d'accès avec portillons

Après l'opération, ces aménagements permettront d'accueillir 85 bateaux allant jusqu'à 11m de long, soit une création de 20 postes supplémentaires.



Aménagement Halte Nautique - Scénario 1 - Plan masse



### V.5.5. Bassin du midi EST

Le fond du Bassin du midi offre un linéaire de 90m, qui n'est pas aménagé ce jour contrairement à tout le reste du bassin.

La distance entre le ponton et le quai est de 35m utilisable, ce qui laisse la possibilité d'installer des bateaux de 8-10m en face de ceux déjà présents sur les pontons flottants.

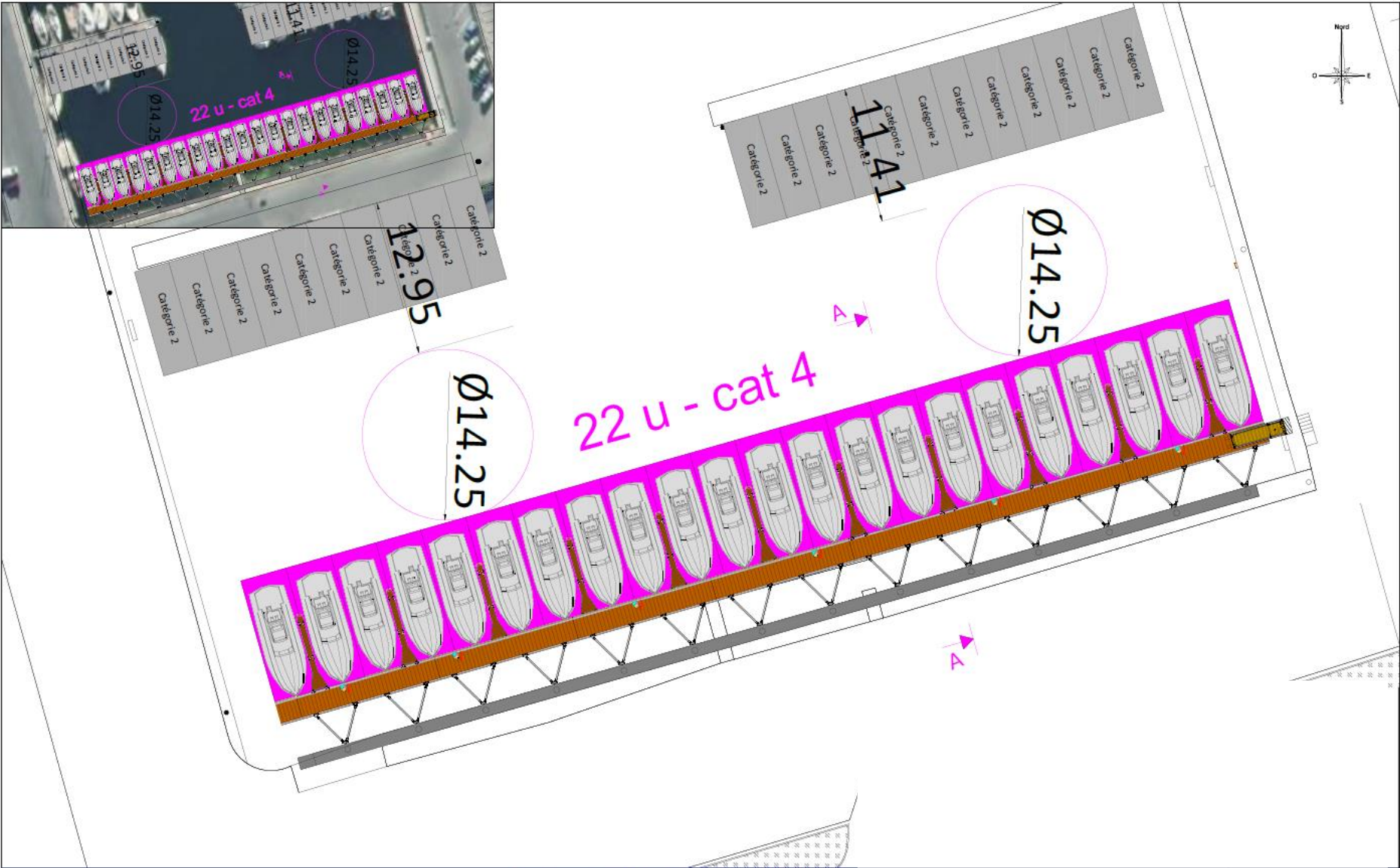
Actuellement, le talus est constitué d'un perré béton qui s'effondre et complété par quelques blocs d'enrochements. Un ouvrage de quai gros béton est présent au centre du linéaire. Ces éléments seront démontés et purgés avant la réalisation des aménagements.

La solution retenue par PSDF au stade de l'AVP, pour l'aménagement nautique de ce quai, consiste en :

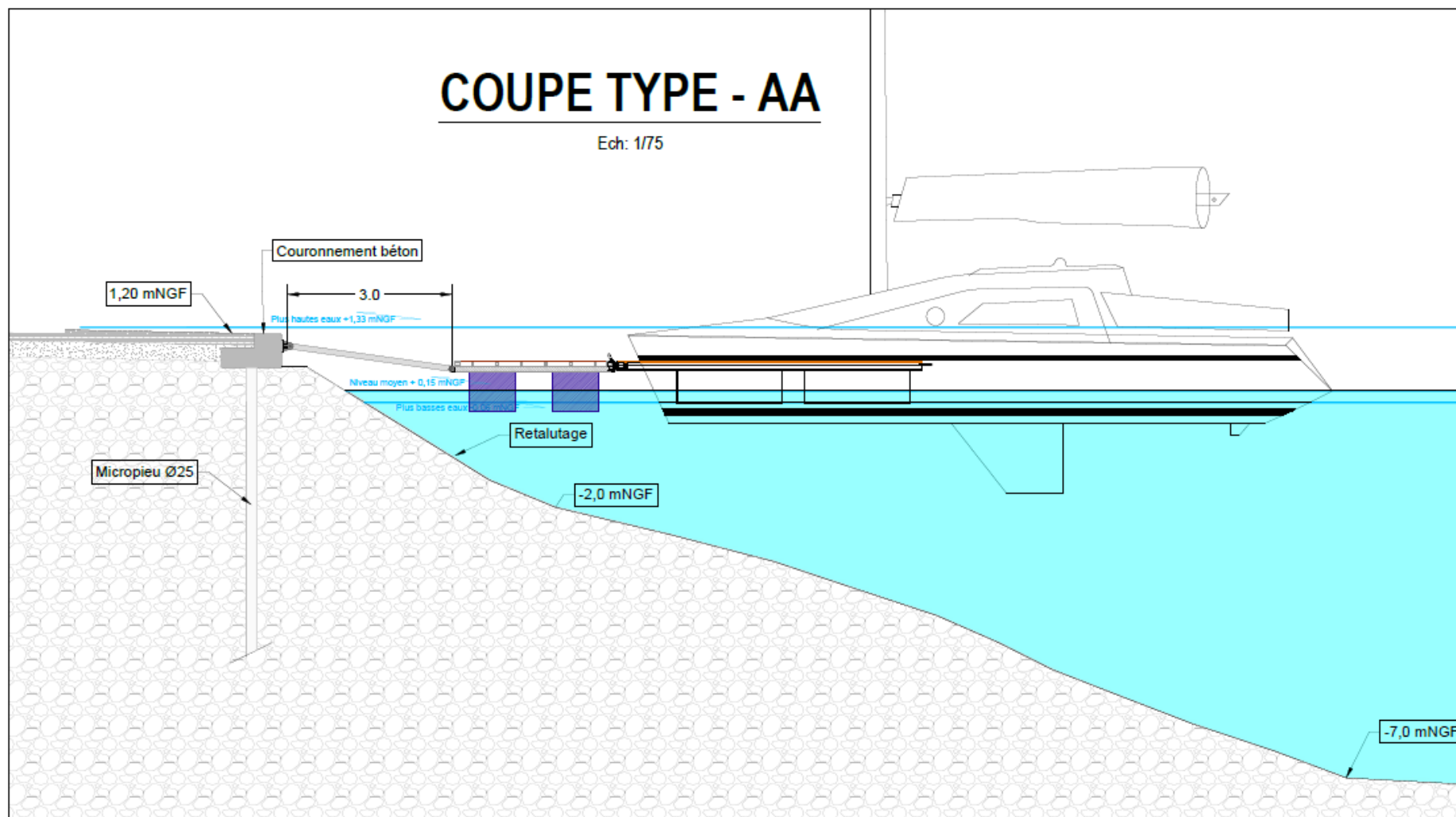
- Démolition des infrastructures existantes depuis le terre-plein d'arrière-quai à l'aide d'une pelle long bras
- Stockage des déblais de démolition sur l'aire techniques du terre-plein à l'arrière du quai et évacuation par poids lourds vers des filières adaptées
- Installation des coffrages et coulage d'un béton prise mer pour refaire le quai
- Fixation des platines sur ce nouveau quai
- La mise en place d'un ponton de 2m de large fixé par bracons à 3m de distance, équipé de bras d'amarrage de dimensions correspondant à la catégorie de bateau. L'ancrage des bracons au quai est envisagé via une solution de poutre de couronnement sur tout le linéaire pour avoir un rendu propre.
- La mise en place de borne de distribution mixtes (eau potable et électricité)
- La mise en place d'un balisage le long du ponton
- La mise en place de passerelles d'accès

Après l'opération, ces aménagements permettront d'accueillir 22 bateaux de 8 à 9,5 m de long.





Aménagement du Bassin du midi - Plan masse



Aménagement du Bassin du midi - Coupe AA

### **V.5.6. Tabarly**

Le projet consiste à réorganiser et développer le mouillage de la Base tabarly en créant un ponton le long de la digue existante.

La solution technique d’ancrage des pontons n’est pas encore arrêtée à ce stade. Elle sera réalisée soit par chaîne mère et corps morts, soit par des bracons fixés dans des butons.

Après l’opération, ces aménagements permettront d’accueillir 36 bateaux allant jusqu’à 12m de long.



Aménagement - Base Tabarly

## V.6. Bilan du nombre de places créées

Au total, l'intégralité des nouveaux aménagements apportera 189 places supplémentaires par rapport à la situation actuelle et 46 places de plus par rapport à ce qui avait été autorisé en 2015.

Le tableau ci-dessous permet un bilan du nombre de places. Il récapitule le nombre de place qui était autorisé dans l'AP 2015, le nombre de places réellement créées suite aux travaux réalisés, et le nombre de places envisagées avec l'intégration de l'ensemble des quais de la plaisance.

Quais	Places existantes actuellement	Places supplémentaires autorisées par l'AP de 2015	Travaux déjà réalisés (AP 2015)	Places disponibles après la réalisation des travaux (2015 et 2022)	Places supplémentaires créées (AP 2015 ou projet 2022)	Ecart avec l'arrêté 2015, prenant en compte les quais supplémentaires
MAILLOL	52	52	OUI	52	52	0
VAUBAN	0	32	NON	57	57	+25
HALTE NAUTIQUE	65	36	NON	85	20	-16
PORT ST CLAIR	469	159	OUI	469	114	-45
TABARLY	11	30	NON	36	25	-5
JOFFRE	80	0 pas dans l'AP 2015	NON	89	9	+9
RIQUET	0	0 pas dans l'AP 2015	NON	56	56	+56
BDM EST	0	0 pas dans l'AP 2015	NON	22	22	+22
TOTAL	677	309		866	355	+46

Ainsi, au global le projet va générer  $866-677 = 189$  places

Pour rappel, l'autorisation qui accompagnait l'AP de 2015, permettait la création de 309 nouveaux postes. L'aménagement complet de l'ensemble des quais du Port de Plaisance de Sète engendre une création de 355 postes (depuis le démarrage des travaux autorisés en 2015), soit pour cette nouvelle demande d'autorisation, une augmentation de 46 places par rapport à ce qui avait été autorisé en 2015 tout en aménageant de nouveaux quais.

## VI. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNÉES

Au regard de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, les travaux d'aménagement nautique du port de plaisance de Sète sont soumis à autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du Code de l'Environnement.

Décret n°2006-881 du 17 juillet 2006.

Extrait du Code de l'Environnement :

Rubrique	Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration	Régime
4.1.2.0	Travaux d'aménagements portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu.  1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000€ TTC	Autorisation

Le coût estimé des travaux d'aménagement nautiques du port de plaisance de Sète est d'environ 3 500 000€ HT, le seuil de la procédure d'autorisation est donc dépassé.